

DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 07 mars 2024

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal ;
- ☞ **d'approuver** à l'unanimité (1 abstention) le compte administratif 2023 du budget administration générale qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	6 559 208,94
Recettes	11 086 058,39
Excédent :	4 526 849,45
Déficit :	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 618 163,51
Recettes	3 993 403,79
Excédent :	2 375 240,28
Déficit :	

- ☞ **d'approuver** l'affectation des résultats de fonctionnement du budget administration générale comme suit :

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

constatant l'excédent en section de fonctionnement de	4 526 849,45
constatant l'excédent en section d'investissement de	2 375 240,28
constatant la reprise en section d'investissement des restes à réaliser pour	2 881 350,00
constatant la reprise en section d'investissement des restes à recouvrer pour	165 650,00

à l'unanimité décide :

d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	340 459,72
* 002 excédent de fonctionnement reporté	4 186 389,73

- ☞ **d'autoriser** le maire, au budget administration générale et zones d'aménagement, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;
- ☞ **de voter** à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget administration générale qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Reports	Votes
Dépenses		12 079 719,73
Recettes		12 079 719,73
Excédent :		
Déficit :		
INVESTISSEMENT		
	Reports	Votes
Dépenses	2 881 350,00	4 545 000,00
Recettes	165 650,00	7 260 700,00
Excédent :		2 715 700,00
Déficit :	2 715 700,00	

- ☞ **d'approuver** à l'unanimité le compte de gestion administration générale de l'exercice 2023 ;
- ☞ **d'adopter** le tableau des subventions 2024 d'un montant total de 200 000 € ;
- ☞ **d'acter** la modification du règlement de copropriété du pôle médical, et notamment la création de deux nouveaux lots n° 207 et n° 208 en remplacement du lot n° 205 supprimé ;
- ☞ **de solliciter** le classement des zones décrites dans le corps de la délibération au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables.

Date de publication sur le site Internet de la commune : 8 mars 2024

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.fessenheim.fr, après son approbation.